



Référentiel du

Certificat de spécialisation
“Conduite d’un élevage
ovin viande”



Photo couverture :
Source : Joël RIGAL (Inspecteur)
et <http://photo.agriculture.gouv.fr>

Référentiel du
Certificat de spécialisation
“Conduite d’un élevage ovin viande”
(niveau IV)

Sommaire

Référentiel professionnel	1
Le contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	7
Situations professionnelles significatives.....	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par le certificat de spécialisation	15
Modalités d'évaluation	17
Siglier	19



Référentiel du
Certificat de spécialisation
“Conduite d’un élevage ovin viande”
(niveau IV)

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat de spécialisation (CS) “Conduite d’un élevage ovin viande” décrit les emplois de niveau IV dans le secteur de la production ovine.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d’informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d’activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le référentiel professionnel du certificat de spécialisation (CS) “Conduite d’un élevage ovin viande” s’appuie sur du baccalauréat professionnel “Conduite et gestion de l’exploitation agricole” et celui du brevet professionnel “Responsable d’exploitation agricole”.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Le cheptel¹

La production ovine allaitante joue un rôle essentiel dans la production agricole nationale et européenne, la France est le troisième producteur européen avec 11% de la production. En 2011, le cheptel ovin français comptait 6,9 millions de têtes. D'après l'enquête cheptel effectuée à l'automne 2009, 57 997 exploitations détenaient des ovins, dont 52 353 des brebis allaitantes et 4 858 des brebis laitières.

De par ses caractéristiques ; capacité à valoriser des ressources végétales variées, adaptation des races ovines à leur contexte régional et format des animaux, la production ovine contribue à la dynamique des territoires dans lesquels elle est développée. Elle valorise les espaces ruraux les moins favorisés, notamment les zones herbagères et pastorales. C'est d'ailleurs dans ces zones que l'on trouve la majorité des exploitations ovines spécialisées. Une exploitation ovine sur deux se trouve dans les zones herbagères des contreforts de l'Ouest du Massif central, de Poitou-Charentes et d'Auvergne, avec des systèmes d'élevages très majoritairement herbagers. Un tiers des exploitations ovines se trouve aussi dans les zones pastorales sèches ou de haute montagne, où elles contribuent à l'économie et à la dynamisation de la vie locale. Dans ces territoires de fort handicap naturel, la production ovine est souvent la dernière alternative à la déprise agricole. Dans les territoires embroussaillés présentant des risques d'incendies, le pâturage des ovins permet d'en maîtriser les risques. Dans les zones de grandes cultures, la production ovine organisée en ateliers complémentaires, permet une meilleure valorisation de la production céréalière, mais aussi de la main d'œuvre disponible dans les périodes creuses. Cela concerne environ 10% de la production ovine.

Les structures de production

Pour différentes raisons ; concurrence internationale, concurrence avec d'autres productions, déséquilibre dans les niveaux de primes, la production ovine a été en perte de vitesse pendant de nombreuses années.

De 1990 à 2011, le troupeau ovin français a perdu plus de 35% de ses têtes. Cette diminution affecte essentiellement les brebis allaitantes (-45%), alors que le nombre de brebis laitières a nettement augmenté (+34%).

Le nombre d'exploitations qui possédaient des ovins a diminué de 70%. On assiste alors à une augmentation de la taille des troupeaux. En 2009, 58% des brebis allaitantes étaient dans des troupeaux de 200 à 1000 têtes.

La désaffectation pour l'élevage ovin a abouti à une élévation importante de l'âge moyen des producteurs : en 2009 les plus de 50 ans représentaient 63% des éleveurs. Le taux d'éleveurs arrivant à l'âge de la retraite et n'ayant pas de successeurs connus a priori pour la reprise de leur exploitation est particulièrement élevé, supérieur à 90% dans certaines régions². Les 35-49 ans représentent le tiers des éleveurs et près de 50% des brebis. Mais la relève est fragile puisque seulement 6% des éleveurs ont moins de 35 ans, lesquels ne possèdent que 10% des brebis.

Production

Avec 103 000 tonnes, la France produit 11% de la viande ovine européenne. Elle dépend des approvisionnements extérieurs, car le taux d'autosuffisance n'était que de 48% en 2010 alors qu'il était de 53% en 2001.

Consommation

La consommation de viande ovine était de 213 000 tonnes équivalent carcasse en 2010. Cette dernière a diminué de plus de 30% en équivalent carcasse par habitant, entre 1990 et 2010. La consommation annuelle moyenne est de 3,3 kg/habitant. Peu prisée par les jeunes (les moins de 35 ans consomment 6% du volume acheté), les consommateurs de viande ovine se trouvent davantage chez les personnes de

plus de 50 ans, aux revenus moyens.

La grande distribution, hyper et supermarchés, commercialise les 2/3 du volume de viande ovine.

Commerce extérieur

En raison des caractéristiques de la production et de la consommation de viande ovine, la balance commerciale de la France est déficitaire. En 2010, les exportations représentaient 81,2 millions d'euros, contre 565,8 millions pour les importations. Ces dernières viennent essentiellement du Royaume Uni (59,5%), de Nouvelle-Zélande (32%), d'Irlande (20%) et d'Espagne (10%). En 2010, les exportations ont progressé de 13,4%, pour atteindre 16,3 milliers de tonnes équivalent carcasse. Les principales destinations restent l'Espagne et l'Italie qui représentent plus de 60% des quantités exportées.

La mobilisation de la filière

Face à la situation difficile de la filière, les éleveurs ovins organisés au niveau de la Fédération Nationale Ovine et au sein d'INTERBEV Ovins, ont mis en place une action de grande ampleur pour redonner une dynamique positive à cette production. Cette action baptisée "Reconquête ovine" a été développée sur différents axes :

- L'axe économique grâce à la défense du prix du produit et le rééquilibrage de l'aide ;
- L'innovation sur le produit à travers l'action "Agneau presto" ;
- La présentation d'une image positive de la production ovine à travers la communication événementielle ;
- La sensibilisation des jeunes de l'enseignement agricole à travers les Ovinpiades et l'action CASDAR Reconquête ovine ;
- L'accompagnement technique des éleveurs et des techniciens, afin d'améliorer la performance des élevages.

Le soutien de la production

Lors de la dernière réforme de la PAC et sa mise en oeuvre en 2010, l'élevage ovin a bénéficié du rééquilibrage des aides et d'une nette revalorisation des soutiens³. Ces mesures visent à renforcer l'efficacité technique et économique du secteur de la production ovine.

De plus, la filière a bénéficié de la revalorisation de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) et de la prime herbagère agro-environnementale.

Ces soutiens plus favorables à la production se conjuguent à la demande du marché qui entraîne une amélioration des prix⁴.

2- Les emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises (code ROME)

Selon la nouvelle nomenclature des codes ROME, les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1410- Élevage ovin :

- Berger / Bergère
- Berger / Bergère d'estives
- Conducteur / Conductrice d'atelier de production animale ovine
- Éleveur / Éleveuse d'agneaux
- Éleveur / Éleveuse de moutons
- Éleveur / Éleveuse d'ovins
- Éleveur / Éleveuse en production ovine
- Éleveur-sélectionneur / Éleveuse -sélectionneuse d'ovins
- Moutonnier / Moutonnière
- Responsable d'élevage en production ovine

Dans les élevages enquêtés, les emplois rencontrés et visés par le certificat de spécialisation sont essentiellement ceux d'éleveur et de responsable d'élevage.

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le titulaire du Certificat de Spécialisation "Conduite d'un élevage ovin viande" peut être un éleveur et avoir le statut de chef d'exploitation, ou bien il peut être salarié d'une exploitation agricole ou d'une structure institutionnelle. Dans ce dernier cas, il est sous les ordres du chef d'exploitation, du directeur ou du responsable de l'élevage.

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité s'exerce au sein de structures d'élevage ovin (exploitation agricole, structure expérimentale...). Le salarié ou le chef d'exploitation est en contact avec différents intervenants (techniciens d'élevage, vétérinaires, fournisseurs ...).

L'activité peut impliquer des déplacements (transport des animaux, transhumance...). Elle varie selon le type d'élevage (stabulation permanente, plein air, transhumant, ...) et ses caractéristiques (extensif, bio, ...). L'activité s'effectue en bâtiment d'élevage ou à l'extérieur, parfois en altitude (pâturage d'estive). Elle s'exerce les week-end et jours fériés, voire de nuit en période d'agnelage. Le salarié peut être soumis à des astreintes. D'une façon générale, l'activité est directement liée au rythme de vie des animaux.

Une part croissante de l'activité s'appuie sur l'utilisation d'outils informatiques, aussi bien pour des tâches administratives que pour la gestion technico-économique de l'élevage.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est impératif, pour les animaux comme pour le salarié ou le chef d'exploitation.

L'activité doit se faire dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

L'éleveur ou le salarié peut être amené à travailler avec l'aide d'un chien de berger. Dans ce cas, il peut assurer son dressage et s'occupe de lui quotidiennement.

La planification des activités d'élevage et l'organisation rationnelle du travail sont indispensables pour optimiser la gestion du temps.

2.4- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié est généralement sous la responsabilité hiérarchique du chef d'exploitation ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. La responsabilité et l'autonomie déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. La formation tout au long de la vie, mais aussi l'enrichissement des pratiques à partir de l'analyse du fonctionnement et des résultats d'autres élevages, favorisent l'autonomie dans la prise de décision.

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Après quelques années d'expériences :

- Le salarié peut accéder à davantage de responsabilité et d'autonomie.
- Par le biais d'une installation, le salarié peut devenir éleveur avec le statut de chef d'exploitation.

1- *Chiffre clefs 2011 Productions ovines, lait et viande, Institut de l'élevage La filière ovine M. Meuret, INRA 2009*
Tendance Lait et Viande, Institut de l'élevage, février 2012
2- *FNO-Interbev février 2012*
3- *<http://www.reconquete-ovine.fr>, février 2012*
4- *Réseau d'élevage pour le conseil et la prospective, 2010*

Résumé des métiers

Chef d'exploitation éleveur ovin

Sa mission consiste à gérer une entreprise agricole orientée vers la production ovin viande, en prenant des décisions stratégiques, techniques, économiques et financières dans le respect des normes environnementales, des règles d'hygiène et de sécurité.

En plus de la production de viande ovine, les activités de l'entreprise peuvent concerner d'autres productions agricoles. Le chef d'exploitation peut gérer une équipe de salariés et peut se voir confier, par ses pairs, des responsabilités au sein de la filière ovine.

Responsable d'élevage ovin

Il travaille dans une exploitation agricole, une station technique, ou un centre d'expérimentation.

Sa mission consiste à assurer la gestion technique d'un élevage ovin, en vue d'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le responsable d'entreprise.

Pour cela, il organise et supervise les différentes activités et participe aux travaux, il peut encadrer le personnel.

Il peut prendre part à la gestion économique et financière, et à l'élaboration de la stratégie de l'élevage.

Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel. Elles sont exercées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, ayant quelques années d'expérience professionnelle. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les activités observées dans les emplois étudiés au sein d'un ensemble d'organisations.

Elles sont regroupées en fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel. Les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

La FDA du certificat de spécialisation (CS) "Conduite d'un élevage ovin viande" ne mentionne que les activités spécifiques à l'élevage ovin viande, les activités de base sont décrites dans la FDA du Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BP REA) et du baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA).

L'ensemble des activités décrites ci-après nécessite une observation quotidienne des animaux et de l'environnement, ainsi que l'intégration des dimensions du développement durable.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

1- Gestion de l'alimentation

- 1.1- Calcule les rations
- 1.2- Organise la distribution des aliments
- 1.3- Adapte les quantités d'aliments en fonction des besoins et de l'état des différents lots
- 1.4- Produit des fourrages adaptés aux différents stades physiologiques des ovins
- 1.5- Apprécie la qualité des aliments
- 1.6- Estime les stocks d'aliments,
- 1.7- Réalise le bilan fourrager
- 1.8- Réalise des mélanges céréales/protéagineux
- 1.9- Complémente les agneaux en fin d'engraissement.
- 1.10- Estime le coût des aliments et des rations

2- Gestion des pâturages

- 2.1- Réalise l'épandage des amendements
- 2.2- Réalise des apports d'engrais sur les prairies
- 2.3- Pose et entretient l'ensemble des clôtures
- 2.4- Assure l'organisation des surfaces pâturables
- 2.5- Assure la rotation des lots de brebis sur les parcelles, en fonction de la pousse de l'herbe et de l'état des animaux
- 2.6- Assure la gestion des estives
- 2.7- Gère les déplacements des lots d'animaux entre les parcelles
- 2.8- Choisit les parcours et les secteurs d'estive en fonction des conditions météorologiques et de l'état des brebis
- 2.9- Peut réaliser les différentes opérations liées à la récolte des fourrages
- 2.10- Peut assurer la surveillance et le gardiennage du troupeau avec l'aide d'un chien

3- Gestion sanitaire du troupeau

- 3.1- Met en œuvre la réglementation sanitaire dans son élevage
- 3.2- Repère les animaux malades
- 3.3- Réalise l'examen de l'animal malade pour poser un diagnostic
- 3.4- Veille à l'état sanitaire des brebis en fonction du stade physiologique
- 3.5- Surveille l'état sanitaire des agneaux lors de l'engraissement
- 3.6- Peut réaliser un échantillon coprologique
- 3.7- Peut interpréter des résultats d'analyses coprologiques seul, ou avec l'aide d'un vétérinaire ou d'un technicien
- 3.8- Peut choisir la matière active d'un vermifuge et le protocole de traitement, seul, ou avec l'aide d'un vétérinaire ou d'un technicien
- 3.9- Réalise les traitements vermifuges
- 3.10- Gère le parasitisme du troupeau en utilisant d'autres méthodes dont celles de l'agriculture biologique
- 3.11- Enregistre les différentes opérations sanitaires
- 3.12- Réalise des injections sous-cutanées ou intramusculaires
- 3.13- Peut réaliser des injections de Sélénium aux jeunes agneaux
- 3.14- Réalise des vaccinations
- 3.15- Évalue l'efficacité d'un produit de traitement
- 3.16- Prend les dispositions nécessaires pour l'utilisation, en toute sécurité, des matières actives

- 3.17- Assure le parage des onglons
- 3.18- Peut réaliser la tonte
- 3.19- Organise le chantier de tonte
- 3.20- Assure la contention individuelle ou par lot
- 3.21- Assure une utilisation régulière du pédiluve
- 3.22- Assure les soins des plaies
- 3.23- Peut réaliser la castration des agneaux
- 3.24- Assure la pose d'élastique pour couper les queues

4- Mise en œuvre de la sélection

- 4.1- Sélectionne les femelles de renouvellement, sur l'ascendance et les performances individuelles
- 4.2- Choisit les béliers pour la lutte en fonction des indices de sélection
- 4.3- Choisit des béliers sur catalogue pour la pratique d'inséminations animales
- 4.4- Apprécie, dans le cadre de la sélection individuelle, les qualités et défauts des animaux
- 4.5- Peut participer à la mise en œuvre d'un schéma de sélection
- 4.6- Peut participer au contrôle de performances

5- Gestion de la reproduction

- 5.1- Met en oeuvre la pratique du flushing et de l'effet bélier
- 5.2- Pratique la technique de la maîtrise des cycles sexuels
- 5.3- Choisit les béliers à utiliser pour la lutte, en fonction des lots de brebis
- 5.4- Réalise des lots de brebis pour la mise à la lutte
- 5.5- Assure la surveillance de la lutte
- 5.6- Organise la mise en oeuvre des inséminations animales avec l'inséminateur
- 5.7- Participe à l'organisation du diagnostic de gestation par échographie

6- Gestion de l'agnelage

- 6.1- Organise l'intérieur de la bergerie, pour des conditions optimales d'agnelage
- 6.2- Assure la surveillance de l'agnelage en plein air
- 6.3- Assure la surveillance des mises bas et une aide éventuelle aux brebis
- 6.4- Assure la surveillance du couple mère-agneau,
- 6.5- S'assure de la prise de colostrum par les nouveaux-nés
- 6.6- Réalise la désinfection du cordon ombilical des nouveaux-nés
- 6.7- Réalise la pose des boucles d'identification
- 6.8- Assure l'allaitement artificiel pour les non adoptés, jumeaux ou orphelins,
- 6.9- Réalise la répartition des lots de brebis et agneaux au sein de la bergerie

7- Commercialisation des produits

- 7.1- Peut valoriser ses produits dans le cadre d'un cahier des charges
- 7.2- Apprécie, par palpation, l'état de finition des animaux
- 7.3- Réalise la pesée d'agneaux avant la vente
- 7.4- Trie les agneaux "à l'œil", en fonction du poids
- 7.5- Assure la vente des agneaux et des brebis de réforme auprès d'un organisme de commercialisation ou d'un négociant
- 7.6- Peut pratiquer la vente directe à la ferme
- 7.7- Peut assurer la commercialisation de ses produits via un magasin de producteurs

7.8- Interprète les résultats du classement des carcasses commercialisées

7.9- S'informe sur l'actualité de la filière

8- Gestion technico-économique

8.1- Utilise des logiciels de gestion des troupeaux ovins

8.2- Collecte et saisit les données technico-économiques

8.3- Réalise la déclaration des mouvements d'animaux

8.4- Réalise la déclaration PAC aides aux surfaces

8.5- Réalise la déclaration aide ovine

8.6- Réalise l'enregistrement des opérations individuelles

8.7- Réalise l'enregistrement des données comptables sur support numérique

8.8- Évalue les critères technico-économiques du troupeau

8.9- Analyse les résultats technico-économiques du troupeau et son impact sur l'environnement et décide d'un choix d'orientation

8.10- Analyse l'organisation de l'élevage et le temps de travail

8.11- Prend les décisions nécessaires pour organiser son travail de façon rationnelle et efficace

9- Aménagement et entretien de la bergerie

9.1- Aménage l'intérieur du bâtiment pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots

9.2- Assure la fonctionnalité des équipements

9.3- Assure un paillage régulier

9.4- Assure l'extraction du fumier

9.5- Assure le nettoyage régulier des locaux et du matériel

9.6- Assure la désinfection régulière des locaux et du matériel

10- Gestion des chiens de berger

10.1- Réalise le choix d'un chien de berger

10.2- Assure ou fait assurer le dressage du chien de berger

10.3- Assure la conduite du chien de berger au quotidien

10.4- Réalise l'alimentation du chien et les soins

10.5- Assure le suivi sanitaire du chien et les soins

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi-type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

L'identification de ces situations a été faite à partir des éléments les plus fréquemment cités par les professionnels.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Gestion de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des animaux, de rations adaptées en fonction des stades physiologiques ● Conduite des surfaces pâturables 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux dans un souci de productivité et de durabilité.
Gestion de la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> ● Sélection des reproducteurs ● Organisation de la lutte et des inséminations animales ● Organisation et suivi des agnelages 	Avoir un bon taux de fécondité et de prolificité, avec une faible mortalité des agneaux, pour assurer une bonne productivité.
Gestion de l'état sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Appréciation de l'état de santé des animaux ● Choix des matières actives et réalisation des traitements 	Assurer un bon état de santé des animaux, pour obtenir une bonne productivité.
Gestion technico-économique de l'atelier ovin	<ul style="list-style-type: none"> ● Récolte et enregistrement des données ● Planification des activités d'élevage et gestion du temps de travail ● Analyse des résultats et prise de décisions 	Obtenir des résultats technico-économiques conformes aux objectifs fixés en intégrant le développement durable et avec une efficacité optimale de la main d'œuvre.

Référentiel du
Certificat de spécialisation
“Conduite d’un élevage ovin viande”
(niveau IV)

Référentiel de certification

Le référentiel de certification est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées
- les modalités d’évaluation permettant la délivrance du certificat de spécialisation.

Liste des capacités attestées par le certificat de spécialisation

C1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation

C11 : Analyser les paramètres nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du système de production ovin
C12 : Déterminer les caractéristiques techniques, économiques, sociales et environnementales du système de production

C2 : Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin

C21 : Déterminer des conduites adaptées au contexte
C22 : Réaliser des opérations techniques liées à la conduite du troupeau ovin

C3 : Élaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin

C31 : Analyser la situation de l'exploitation dans son contexte
C32 : Construire un système fourrager adapté à la situation

Le CS Conduite d'un élevage ovin viande s'appuie sur les référentiels du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole et du baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'exploitation agricole". C'est un titre organisé et délivré en unités capitalisables, spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. S'agissant d'un diplôme ou titre du ministère en charge de l'agriculture, les objectifs terminaux des unités capitalisables correspondent aux capacités du référentiel de certification.

Capacités	Objectifs terminaux	Prescriptions spécifiques
C 1	UC 1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation	Évaluation en situation professionnelle
C 2	UC 2 : Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin	Évaluation en situation professionnelle
C 3	UC 3 : Élaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin	Évaluation en situation professionnelle

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère en charge de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001.

CS	Certificat de spécialisation
FDA	Fiche descriptive d'activités
FNO	Fédération nationale ovine
INTERBEV	Association nationale inter-professionnelle du bétail
PAC	Politique agricole commune
SPS	Situation professionnelle significative
UC	Unité capitalisable

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Février 2013